



Arrêté n°118-2025
Portant autorisation d'occupation du domaine public
Place de la Mairie à GUEBERSCHWIHR

Le Maire de la Commune de Gueborschwihr,

- VU** les articles L2213-1, L2213-3 et L2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles L2542-1 à L2542-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code de la route notamment son article R225,
VU le code de la voirie routière notamment ses articles L113-2, L141-2, R116-2 et R141-14,
VU l'ordonnance n°58-1226 du 15 décembre 1958 portant règlement général sur la police de la circulation routière,
VU le décret n° 58-1217 du 15/12/1958 portant règlement général sur la police de la circulation routière,
VU l'arrêté préfectoral du 09 janvier 1967 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,
VU l'arrêté municipal de la 05/12/1994 portant réglementation du stationnement,
CONSIDERANT que pour permettre la décoration du sapin, il y a lieu de réglementer le stationnement

ARRETE

Article 1 :

Pour décorer le sapin, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la Place de la Mairie (côté Presbytère) à compter du 17 novembre 2025 à partir de 7h jusqu'au 21 novembre 2025 à 20h00 inclus.

Article 2 :

Par dérogation, aux dispositions de l'article 1^{er}, sont autorisés à circuler dans le périmètre interdit, les véhicules des services d'incendie, de la gendarmerie, des médecins et infirmières

Article 3

La signalisation sera mise en place par la commune. Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents. Le demandeur reste responsable de tous les accidents pouvant résulter de l'exécution des travaux.

Article 4

Le périmètre sera accessible aux services de secours

Article 5 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 6:

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Mairie
- La Gendarmerie de Rouffach
- La Brigade Verte
- SDIS Rouffach
- Chef de corps des trois Châteaux
- Comcom de Parovic – service déchets

Fait à GUEBERSCHWIHR, le 14 novembre 2025



Le Premier Adjoint, Jean-Marc VOGT